



Participation des enfants et des jeunes

Conseils, exemples et témoignages

LAUSANNE RÉGION

Lausanne Région est une association de droit privé, composée de 27 communes et représentant 300'000 habitant·e·s qui partagent l'objectif d'un développement régional ambitieux sur plusieurs politiques publiques très variées : enfance et jeunesse, seniors, prévention et dépendances, territoire et mobilité, économie et entreprises.

Les actions et les réflexions dont l'intérêt nécessite une démarche dépassant les frontières d'une commune sont confiées à Lausanne Région afin d'être traitées dans une perspective collective.



MOT DE LA COMMISSION

En tant que président de la Commission Enfance et jeunesse de Lausanne Région, c'est avec un grand plaisir que je remets ce guide en main des communes !

Il met en lumière un aspect fondamental de notre engagement envers l'enfance et la jeunesse : la participation. Elles et ils sont l'avenir de notre région, et leur participation active à la vie communale est essentielle pour garantir un avenir prospère et épanouissant pour toutes et tous. Cette notion est d'ailleurs ancrée dans la loi cantonale sur le soutien et la promotion aux activités de la jeunesse, plus précisément dans les articles 10 et 11 faisant référence aux compétences communales et expériences participatives au niveau communal.

Ce manuel offre un aperçu des défis, des opportunités et des recommandations pour améliorer la participation des jeunes dans nos communes. Il met également en évidence les initiatives positives qui ont vu le jour dans nos communes et qui montrent comment la participation peut renforcer le lien entre nos jeunes citoyennes et citoyens et nos autorités locales. Nous devons veiller à ce que nos jeunes soient non seulement les bénéficiaires de nos décisions, mais aussi les actrices et acteurs du développement de notre région.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce guide, en particulier les communes qui ont partagé leurs idées et expériences.

*Eduardo Camacho-Hübner,
Conseiller municipal à Chavannes-près-Renens,
Président de la Commission Enfance et jeunesse
de Lausanne Région*

VALORISEZ LA PAROLE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Mener une démarche participative avec des enfants et des jeunes peut paraître à priori superflu et chronophage. Or, de plus en plus d'autorités communales font ce choix, car l'avis des jeunes peut permettre à un projet de gagner en qualité, notamment en matière d'aménagement de l'espace public qu'elles et ils utilisent au quotidien (place de jeux, place de la gare, salle polyvalente, etc.).

En contribuant à la planification ou à la réalisation d'un projet public, les jeunes se sentent aussi davantage concerné·e·s par les affaires communales et cultivent leur sentiment d'appartenance à la communauté locale ; cela renforce la cohésion sociale et intergénérationnelle.

En les sollicitant et les responsabilisant progressivement, les autorités communales envoient un signal fort à l'endroit de leurs jeunes ; un signal de reconnaissance de leur rôle de citoyennes et citoyens actifs, parfois même avant leur majorité. Cela contribue plus largement à les rendre actrices et acteurs de leur vie, en nourrissant leur estime et leur confiance en elles et eux, ce qui n'est pas un moindre bénéfice alors que les enjeux de santé mentale chez les jeunes sont actuellement si aigus.

*Frédéric Cerchia,
Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse,
Direction générale de l'enfance et de la jeunesse,
DGEJ, État de Vaud*

ENCOURAGEZ LA PARTICIPATION DE VOS JEUNES !

Les enfants et les jeunes sont des citoyennes et citoyens à part entière ; il convient de leur donner l'opportunité de s'exprimer sur les projets de votre commune.

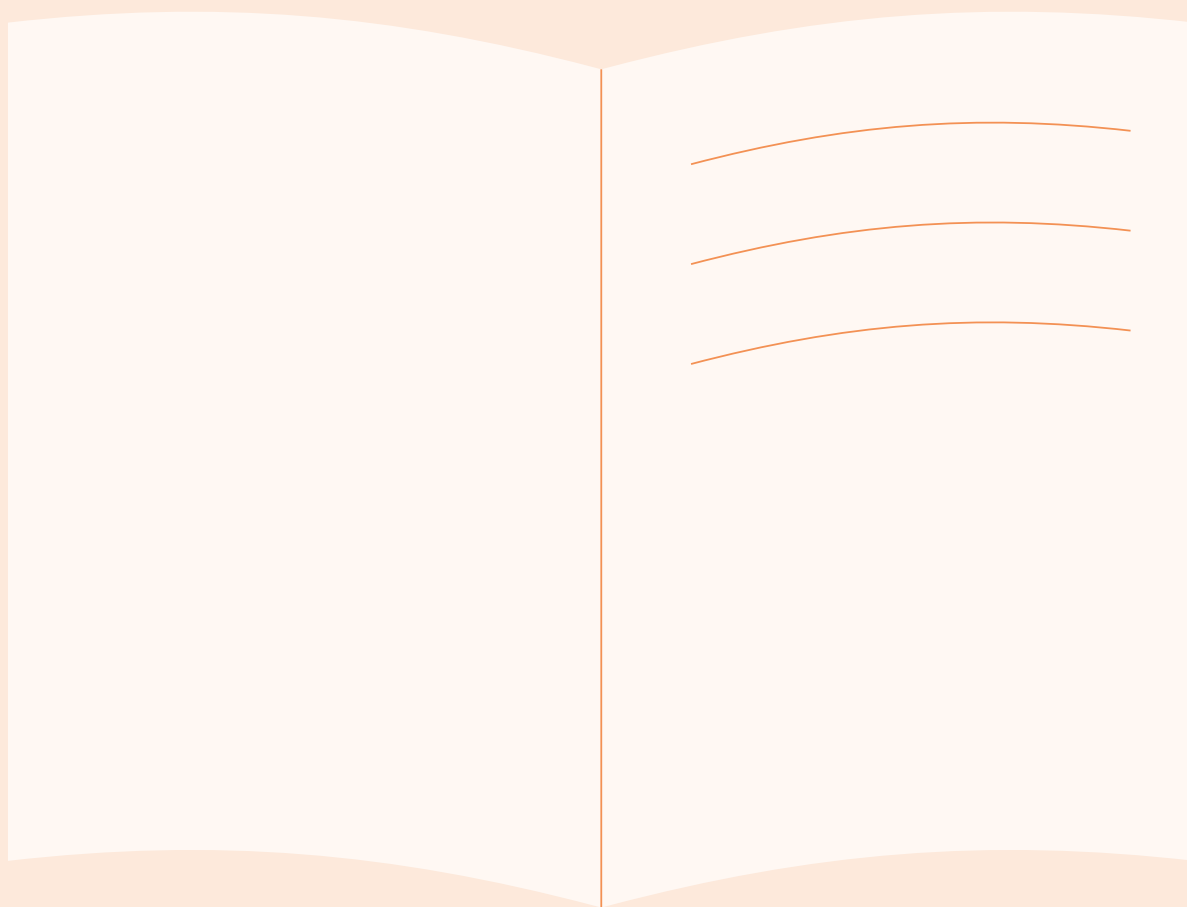
De votre point de vue, prendre en compte leurs opinions et soutenir leurs idées vous permettra de profiter de leur expertise d'usage et favorisera la compréhension et donc l'acceptation de vos décisions. Du point de vue des jeunes, elles et ils se sentiront écouté·e·s et valorisé·e·s, ce qui renforcera leur sentiment d'appartenance à votre commune ainsi que leurs engagements civique et politique.

La loi sur la promotion et le soutien aux activités de la jeunesse demande aux communes de prendre des mesures pour favoriser l'expression et la prise en compte de la parole des enfants et des jeunes. Ce dépliant en propose une lecture simplifiée pour que cette loi n'ait plus de secret pour vous.

Les ressources de toutes les communes n'étant pas les mêmes, nous vous proposons également des astuces, des exemples et des bonnes pratiques, ainsi qu'une série de témoignages sur des actions concrètes entreprises dans certaines communes.

I. LÉGALEMENT

CE QUE DIT LA LOI. DÉFINITIONS ET EXPLICATIONS.



QUE DIT LA LOI ?

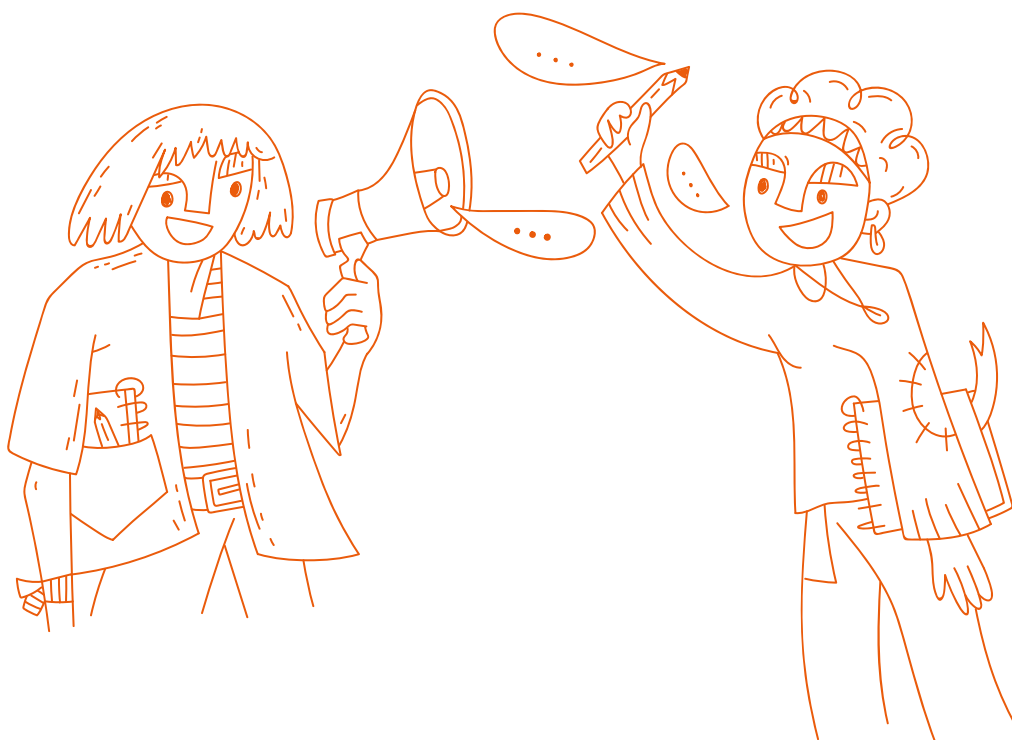
En application des articles 62, 70 et 85 de la Constitution vaudoise, la loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse vise essentiellement à encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale et politique au niveau communal, régional et cantonal dans le but de prendre en compte leurs besoins et intérêts, de contribuer à leur apprentissage de la citoyenneté et de soutenir leurs activités de jeunesse extrascolaires.

MAIS LE RÔLE DES COMMUNES DANS TOUT ÇA ?

La loi sur la promotion et le soutien aux activités de la jeunesse délègue des tâches aux communes :

- Soutenir les activités extrascolaires des enfants et des jeunes (art. 10) ;
- Mettre sur pied et développer des expériences participatives avec et pour les enfants et les jeunes (art. 11).

Si les communes doivent s'acquitter de ces tâches, elles demeurent toutefois libres sur la forme qu'elles souhaitent leur donner.



FOCUS SUR QUELQUES MENTIONS ESSENTIELLES

Art. 10 Compétences communales

¹ Les communes prennent les mesures nécessaires de promotion et de soutien aux activités extrascolaires des enfants et des jeunes domicilié·e·s ou résidant sur leur territoire.

² Elles le font par exemple :

- a. En désignant une **personne de référence** pour le **soutien aux activités de la jeunesse** ;
- b. En développant leur collaboration avec les **organisations de jeunesse locales ou régionales** ;
- c. En facilitant la réalisation d'activités de jeunesse communales ou régionales.

³ Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des **collaborations au niveau intercommunal ou régional**.

Une personne de référence

Il est important que les communes contribuent à mettre en place des conditions favorables à l'expression et à la participation des enfants et des jeunes, car c'est au niveau local qu'elles et ils s'identifient et s'engagent le plus facilement. Pour ce faire, les communes désignent une personne de référence. Cette personne a notamment pour tâche d'être un contact pour les enfants et les jeunes de la commune, et de veiller à coordonner des mesures en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

La personne de référence a également pour rôle d'être en contact avec le·la délégué·e cantonal·e, de relayer les besoins et de lui transmettre les demandes et propositions de la commune. C'est aussi elle qui reçoit et diffuse les informations relatives à l'actualité du domaine sur le plan fédéral ou cantonal (formations, événements, outils, possibilités de soutien pour les communes et les jeunes, etc.).

Il ne s'agit pas forcément d'un poste à créer, cette fonction peut être occupée par exemple par :

- Des travailleuses sociales ou des travailleurs sociaux de proximité (TSP) ;
- Un·e délégué·e à la jeunesse ;
- Le·la municipal·e en charge de l'enfance et de la jeunesse ;
- Un·e chef·fe de service.

Pour que la communication fonctionne correctement, et que les enjeux politiques soient maîtrisés, il est recommandé que cette personne ait un

rattachement fort avec la Municipalité, elle doit pouvoir agir comme un relais politique.

Un soutien

En fonction des ressources à disposition, il est possible de soutenir un groupe de jeunes de plusieurs façons :

- En les mettant en relation avec la personne de référence désignée ci-contre ;
- En leur prêtant du matériel tel que des tables, des bancs, des outils, des poubelles ou une petite scène ;
- En leur fournissant un espace de travail, de répétition, de stockage ou d'entraînement ;
- En les faisant bénéficier de vos canaux de communication (article dans votre journal communal, sur votre site internet, dans un tout-ménage ou communication lors d'un discours officiel) ;
- En leur allouant une aide financière pour leur projet citoyen.

Activités de la jeunesse

Tout projet conçu et réalisé sans but lucratif par des enfants ou des jeunes ou pour et avec elles et eux dans les domaines social, culturel, sportif et récréatif (par ex. : réalisation de reportages vidéo, d'un skatepark, création d'une webradio, mise sur pied de camps de vacances, etc.).

Développer la collaboration avec les organisations de jeunesse locales

D'après la loi, est considérée comme organisation de jeunesse toute association, au sens de l'article 60 CC, qui se consacre principalement à des activités de jeunesse et dont les membres sont composés majoritairement d'enfants ou de jeunes (par ex. : associations sportives, associations culturelles, scouts, jeunesses campagnardes).

Développer des collaborations au niveau intercommunal ou régional

La question des ressources impacte grandement l'offre des prestations mises à disposition dans les communes. Pensez à mutualiser les ressources (financières, humaines, matérielles et infrastructurelles) et à collaborer avec d'autres communes.

Art. 11 Expériences participatives au niveau communal

¹ Les communes mettent sur pied et développent des **expériences participatives** pour les enfants et les jeunes domicilié·e·s ou résidant sur leur territoire.

² Elles le font par exemple :

- a. En mettant à disposition des **espaces formels ou non, réguliers ou occasionnels**, de participation des enfants et des jeunes à la vie communale ;
- b. **En associant des délégations d'enfants ou de jeunes** à l'élaboration de projets communaux ou de quartiers les concernant.

³ Pour réaliser ces tâches, elles peuvent développer des collaborations au niveau intercommunal ou régional.

Des expériences participatives

La participation permet d'instaurer un dialogue entre la population, l'administration publique et le monde politique. Dans ce sens, la participation est l'un des fondements de la démocratie.

Ce dialogue permet :

- Aux communes d'organiser leurs priorités, de donner du sens à leurs projets et de mieux comprendre les besoins des jeunes – en profitant de leur expertise d'usage, en abordant les projets sous un angle différent ainsi qu'en favorisant leur compréhension et l'acceptation des prises de décisions politiques ;
- Aux jeunes de renforcer leur sentiment d'appartenance à un lieu et de mieux comprendre les adultes – en se sentant écouté·e·s et valorisé·e·s ainsi qu'en appréhendant les enjeux d'une décision dans sa globalité. Les expériences participatives leur permettent également de développer de nouvelles compétences, comme la prise de responsabilité, l'organisation, la communication et la collaboration avec les adultes.

La loi sur la promotion et le soutien aux activités de la jeunesse parle d'expériences participatives dans le sens où il ne s'agit pas uniquement de poser aux jeunes des questions théoriques, mais bien de leur permettre de faire l'expérience concrète de la participation.

Des espaces formels ou non, réguliers ou occasionnels

Les espaces de participation peuvent être formels, (par ex. : Conseil des jeunes) ou non formels (par ex. : soirée forum) et réguliers ou occasionnels. Les espaces formels impliquent souvent une structure avec des statuts et un règlement.

Concernant la régularité des rendez-vous, il est souvent préférable de commencer par une participation ponctuelle, souple et légère (par ex. : un forum consultatif) qui pourra ensuite se pérenniser. En effet, des rendez-vous trop contraignants risquent d'effrayer ou de décourager les jeunes.

En associant des délégations d'enfants ou de jeunes

De nombreuses communes réalisent chaque année des projets en partenariat avec des enfants et des jeunes. Les démarches participatives sont parfois plus contraignantes à mettre en place avec des enfants qu'avec des jeunes, du fait de leur besoin en personnel encadrant.

VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Art. 30 Reconnaissance des formations suivies et activités d'encadrement

¹ Les activités d'encadrement exercées dans le cadre d'activités de jeunesse ou d'organisations de jeunesse **peuvent être reconnues comme équivalentes à des stages exigés dans le cursus de la formation professionnelle**, en particulier dans le domaine de la santé, du social et de l'enseignement.

Reconnaissance pour des stages exigés dans la formation professionnelle

En plus d'inciter les autorités communales à mettre en place des conditions favorables à la participation des enfants et des jeunes, la loi sur la promotion et le soutien aux activités de la jeunesse valorise également les compétences développées par les jeunes à travers leur engagement citoyen et en particulier les expériences liées aux tâches d'encadrement d'enfants.

L'article 30 permet de faire valider comme stage exigé dans le cursus de la formation professionnelle, des activités d'encadrement effectuées dans un organisme, par exemple en tant que :

- Moniteur·trice dans un camp de vacances destiné aux enfants ;
- Organisateur·trice d'un événement public comme un festival de danse, un concert ou des représentations théâtrales ;
- Entraîneur·euse d'une équipe de jeunes sportif·ve·s ;
- Animateur·trice d'un atelier de peinture pour des petits un après-midi par semaine ;
- Moniteur·trice dans un lieu d'animation socioculturelle ;
- Responsable de la gestion d'une organisation de jeunesse.

Plus d'informations :

www.vd.ch/reconnaissance-stage

Art. 329e du Code des obligations suisse

¹ Chaque année de service, l'employeur accorde au travailleur jusqu'à l'âge de 30 ans révolus un congé-jeunesse représentant au plus et en tout une semaine de travail, **lorsque ce dernier se livre bénévolement à des activités de jeunesse extrascolaires pour le compte d'une organisation du domaine culturel ou social**, en y exerçant des fonctions de direction, d'encadrement ou de conseil, ou qu'il suit la formation et la formation continue nécessaires à l'exercice de ces activités.

² Le travailleur **n'a pas droit à un salaire pendant le congé-jeunesse.**

Le congé-jeunesse

Le congé-jeunesse est un droit garanti par l'article 329e du Code des obligations suisse. Il permet aux employé·e·s et apprenti·e·s jusqu'à 30 ans révolus d'obtenir 5 jours de congé (au maximum) non payés supplémentaires par année afin de s'engager pour la jeunesse.

Le congé-jeunesse permet d'exercer des activités extrascolaires très diverses destinées aux enfants et aux jeunes, par exemple :

- Être moniteur·trice dans un camp de vacances destiné aux enfants ;
- Donner gratuitement un cours dans un centre de loisirs pour jeunes ;
- Entraîner régulièrement une équipe de jeunes sportif·ve·s ;
- Participer ou organiser une formation sur l'animation pour enfants en bas âge.

Plus d'informations :

www.conge-jeunesse.ch

II. PRATIQUEMENT

LA PARTICIPATION, ÇA SE PRÉPARE.
ASTUCES, CONSEILS ET RECOMMANDATIONS.



QUELQUES QUESTIONS À SE POSER EN AMONT D'UN PROJET

Tous les projets ne se prêtent pas à une démarche participative. Avant de vous lancer, il convient donc d'accorder une attention particulière à certains points.

Définissez le projet et identifiez sur quelle partie du projet consulter les jeunes

La plupart du temps, les démarches participatives portent uniquement sur une partie ou une étape d'un projet. Il est par exemple possible de soumettre à consultation un projet :

- En amont, pour en définir les grandes lignes ;
- Durant sa mise en œuvre, pour en modifier un aspect ;
- En aval, pour y apporter des améliorations ou dresser un bilan.

Garantissez la prise en compte des avis des jeunes

Assurez-vous que tout n'est pas déjà décidé. Parfois, il vaut mieux renoncer à faire une démarche plutôt que d'en faire une à tout prix. Cela serait alors vu comme une démarche alibi, contre-productive.

Déterminez le degré de participation des jeunes

Il existe plusieurs niveaux (ou échelons) de participation. Quel que soit celui que vous choisissiez, il est nécessaire de formuler clairement vos ambitions afin de déterminer le niveau d'implication qui sera demandé aux jeunes. Impliquer les jeunes ne signifie pas qu'il faut accéder à toutes leurs demandes. Mais cela nécessite néanmoins de leur expliquer pourquoi une idée exprimée ne peut pas être concrétisée.

Identifiez les ressources nécessaires pour accompagner votre démarche

Comme pour tout projet, les démarches participatives requièrent du temps, de l'argent et des personnes impliquées. Bien entendu, le besoin en ressources varie considérablement en fonction des objectifs, mais n'en posséder aucune peut être un réel frein à votre démarche. S'associer avec une autre commune peut être, par exemple, une bonne manière d'unir ses forces. Le service jaiunprojet.ch peut également vous épauler dans la mise en place de votre démarche participative incluant des jeunes (voir aussi son « Guide pratique n°9 » : *Pour mettre en œuvre une démarche participative*, gratuit et téléchargeable : www.jaiunprojet.ch, rubrique Publications).

Pour en savoir plus sur les différentes étapes de réalisation d'une démarche participative, n'hésitez pas à consulter *Le participatif. Un guide pour accompagner vos démarches participatives*, édité par la Ville de Lausanne : www.lausanne.ch/portrait/cohesion-sociale/participation/a-propos/guide-participation.



LES JEUNES : UN PUBLIC DONT IL FAUT PRENDRE SOIN

Travailler avec un public jeune implique une certaine vigilance dans l'encadrement et la vulgarisation des contours d'un projet.

Questionnez l'attractivité de votre projet

La notion de plaisir est à la base de l'implication des jeunes. Elles et ils doivent pouvoir trouver une forme de satisfaction dans votre démarche (reconnaissance, échanges avec des pairs, sentiment d'être utile, etc.).

Assurez-vous de la liberté de penser des jeunes

Il est nécessaire de veiller à ce que les idées et les jugements des jeunes ne soient pas influencés par l'opinion des adultes, y compris de celles ou ceux qui encadrent la démarche.

Organisez un encadrement adéquat

Tout en respectant la parole des jeunes, les adultes ont un rôle à jouer dans l'encadrement général de la démarche. Ce sont elles et eux qui posent le cadre et les délais et qui s'assurent de l'équilibre du groupe (répartition équitable du temps de parole, etc.).

Facilitez la compréhension du contexte de votre démarche

Il est important de vulgariser les grandes lignes et les étapes de votre projet et de vous assurer que les jeunes ont bien en tête les raisons de votre rencontre et leur pouvoir d'action. Pour cela, il est nécessaire de déterminer en amont le degré de participation qui leur sera demandé.

Adaptez la forme et le calendrier des rencontres à un public de jeunes

Travailler avec un public de jeunes nécessite quelques aménagements spécifiques. Il est important de prendre en compte leur calendrier scolaire, de privilégier des rencontres courtes et ponctuelles afin d'associer suffisamment de jeunes.

Veillez à l'inclusivité de votre démarche

L'accès à la participation ne doit pas être discriminant. Tous les jeunes concerné·e·s doivent pouvoir y prendre part si elles ou ils le désirent ; filles ou garçons, suisses ou étranger·ère·s, en situation de handicap ou non et de tous milieux socio-économiques. Cela signifie qu'elles et ils doivent avoir accès à l'information.

Planifiez et organisez la restitution de votre démarche

La restitution constitue une étape primordiale dans la réalisation d'une démarche participative. Elle permet de remercier les participant·e·s pour leur implication, de leur exposer les résultats de la concertation et de leur présenter les prochaines étapes et échéances du projet. La forme et le cadre de la restitution peuvent être multiples : événement, présentation publique, exposition, publication, etc. Ils dépendent essentiellement de la nature de votre projet mais doivent être adaptés à un jeune public.

CONSULTER ET IMPLIQUER LES JEUNES

Pourquoi ?

Aujourd'hui les jeunes sont fortement sollicité·e·s, notamment sur les réseaux sociaux. Afin de faire face à ces nouveaux défis, plusieurs communes ont donc fait le choix d'intégrer les jeunes dans leur communication communale pour les consulter ou pour leur confier une partie de la création des supports. Ceci permet de disposer de conseils d'« expert·e·s ».

Les + pour les jeunes :

- Implication dans la vie de la commune ;
- Développement de nouvelles compétences ;
- Expérience à valoriser dans le parcours professionnel ;
- Rencontres avec d'autres jeunes.

Les + pour les communes :

- Conseils d'expert·e·s connaissant les codes de leur génération ;
- Création d'un message ciblé ;
- Compétences des jeunes dans l'utilisation des outils numériques et graphiques ;
- Partage d'idées innovantes ;
- Relais de communication important.

Comment ?

Recrutement et engagement

Les jeunes peuvent être recruté·e·s au travers de divers canaux, tels que :

- L'école (délégué·e·s des élèves) ;
- Les clubs sportifs ;
- Les associations locales ;
- Les conseils des jeunes ;
- Les centres de jeunes ;
- Son propre réseau.

À quoi faut-il être attentif·ve avant d'engager des jeunes ?

L'âge

La loi sur le travail et ses ordonnances contiennent des prescriptions spéciales visant à protéger les jeunes travailleurs (jusqu'à 18 ans révolus).

Avant 13 ans :

- Maximum 3h/jour et 9h/semaine.

Dès 13 ans :

- En période scolaire, maximum 3h/jour et 9h/semaine ;
- Pendant les vacances scolaires, maximum 8h/jour et 40h/semaine et seulement pendant la moitié des vacances scolaires ;
- Au plus tôt dès 6h et au plus tard jusqu'à 18h.

Dès 15 ans :

- Maximum 9h/jour et 40h/semaine ;
- Travail de nuit interdit entre 20h et 6h.

Dès 16 ans :

- Maximum 9h/jour et 40h/semaine ;
- Travail de nuit interdit entre 22h et 6h.

Pour tous ces âges :

Les jeunes peuvent être occupés à titre exceptionnel jusqu'à 23 heures et le dimanche lors de manifestations culturelles, artistiques ou sportives qui n'ont lieu que le soir ou le dimanche.

Le contrat

En Suisse, un contrat de travail peut aussi bien être oral qu'écrit, à l'exception des contrats d'apprentissage. La forme écrite reste cependant le moyen le plus sûr pour garder une trace des conditions de travail discutées et éviter tout malentendu.

Attention : un contrat passé avec un·e mineur·e n'est valable que s'il est contresigné par un·e représentant·e légal·e.

Compléments d'information :

Droit du travail et petits jobs, brochure d'Adosjob, 2020, www.bit.ly/AdosJob-Droit-Travail

Jeunes travailleurs – Emploi de jeunes de moins de 15 ans révolus, État de Vaud, www.vd.ch

Le salaire

Il n'y a pas de salaire minimum légal en Suisse, sauf s'il existe une convention collective de travail (CCT) ou un contrat-type de travail (CTT) avec salaire minimum obligatoire. Pour l'engagement des jeunes dans les communes, il est conseillé de respecter une échelle par catégorie d'âge.

Exemple de grille salariale :

Âge	Salaire horaire brut
De 14 à 16 ans	CHF 16.-
Dès 17 ans	CHF 20.-
De 18 à 20 ans	CHF 22.-
Dès 21 ans	CHF 26.-

L'encadrement des jeunes

Tout en respectant la parole et l'avis des jeunes, les adultes ont un rôle important à jouer dans l'encadrement général de la démarche. Ce sont elles et eux qui définissent les paramètres, posent le cadre et les délais, et qui s'assurent du bon fonctionnement et de l'équilibre du groupe (par ex. : parole équitablement répartie).

Cet encadrement peut être assuré par :

- Un·e municipal·e ;
- Un·e chef·fe de service ;
- Un·e délégué·e jeunesse ;
- Un·e animateur·trice socioculturel·le ;
- Un·e travailleur·euse social·e de proximité.

Les jeunes peuvent être encadré·e·s à différentes étapes de leur engagement :

En amont : bien expliquer les objectifs et le cadre de la démarche aux jeunes. Il est conseillé d'intégrer les politiques dans cette première étape.

Pendant : les accompagner dans les réflexions et propositions et restituer ces échanges aux partenaires potentiels (par ex. : agences de communication, graphiste). Leur proposer une éventuelle formation sur l'utilisation de certains supports (par ex. : réseaux sociaux, graphisme).

Après : proposer une séance de restitution, de bilan de la démarche.

La valorisation

Pour les jeunes, il s'agit souvent d'un premier pas dans le monde professionnel, d'une expérience à valoriser.

Il est donc important de :

- Citer les jeunes dans la promotion du projet (par ex. : dans les communiqués de presse) et leur donner la parole ;
- Remettre une attestation, y compris pour les petites missions (*Lausanne Région dispose d'exemples d'attestations à disposition des communes*) ;
- Proposer aux jeunes de citer la personne ayant encadré la démarche comme référence sur leur CV.

PROJETS PARTICIPATIFS : COMMENT COMMUNIQUER

Concevez une stratégie de communication efficace

La communication est essentielle pour informer et mobiliser un maximum de jeunes ainsi que vos parties prenantes.

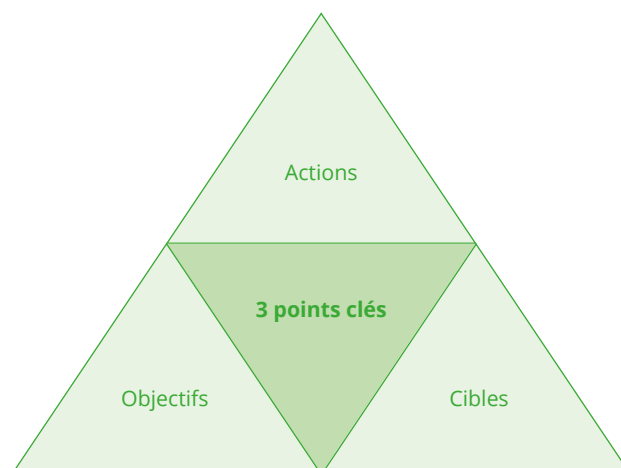
Avant le lancement : la communication est essentielle pour informer et mobiliser un maximum de jeunes.

Pendant le processus : elle permet de partager des informations accessibles et complètes.

À l'issue du projet : elle est indispensable pour faire connaître votre projet et/ou donner aux jeunes l'envie de continuer à s'engager.

Avant de lancer la communication de votre projet, il s'agit de :

- Définir des objectifs simples et précis : quel est l'effet que vous attendez ?
- Identifier les cibles : à qui vous adressez-vous ?
- Imaginer un message clair et des actions définies : comment atteindre votre but ?



Une action de communication s'articule toujours autour de trois points clés.

a. Fixez des objectifs simples et précis

Au début de votre projet, déterminez le but que vous souhaitez atteindre parmi les trois catégories suivantes: informer, valoriser ou inciter les jeunes à effectuer une action.

Informer	Valoriser	Inciter
Quelle(s) information(s) souhaitez-vous porter à la connaissance des jeunes ?	À quoi souhaitez-vous rendre les jeunes sensibles ?	Quelle(s) action(s) souhaiteriez-vous que les jeunes effectuent ?
→ Renseignements officiels (en lien avec la vie scolaire, la formation et l'emploi, etc.) → Existence ou lancement d'un service ou d'une offre communale pour les jeunes → Calendrier des actions et des événements locaux → Actualités locales → Restitution de résultats, communication de données qualitatives et quantitatives → Renseignements pratiques → Etc.	→ L'image et les actions de la commune (par ex. : valoriser ce que les autorités font pour les 15-25 ans et favoriser un sentiment d'appartenance) → L'engagement, les droits et devoirs citoyens → Le droit de vote dès 18 ans → Certaines problématiques publiques (via des campagnes de prévention/sensibilisation dans des domaines variés) → Etc.	→ Participer à une analyse des besoins des jeunes (envoi d'un questionnaire, participation à une rencontre, etc.) → Participer à une séance d'information → Incarner une force de proposition → Contribuer à un projet → Organiser et/ou participer à un événement (par ex. : « Soirée des 18 ans », séance d'information, etc.) → S'engager dans la vie citoyenne (par ex. : bénévolat) ou voter → Etc.

b. Identifiez clairement vos cibles

Identifier les parties prenantes de votre projet est une étape clé pour faire de votre communication un outil percutant. D'un point de vue stratégique, cela vous permettra de trouver les acteurs susceptibles de soutenir vos actions. Sur le plan de la communication, ce travail vous aidera à adopter le bon ton, à rédiger des messages en adéquation avec votre public et à choisir les meilleurs canaux de diffusion.

Si les jeunes constituent votre cible principale, rappelez-vous qu'elles et ils sont au contact d'autres acteurs qui exercent une influence. L'identification de toutes les parties prenantes représente donc une étape primordiale pour déterminer quelles sont celles qui sont susceptibles de participer à votre projet, relayer votre message et l'amplifier. Aidez-vous du schéma ci-dessous pour appréhender votre environnement et recenser d'éventuels partenaires locaux et régionaux, voire nationaux.

Vous pouvez également compléter votre réflexion avec une analyse *PESTEL*. Cet outil vous aidera à recenser l'ensemble des parties prenantes susceptibles de soutenir ou menacer votre projet au sein de votre écosystème, parmi les domaines suivants :

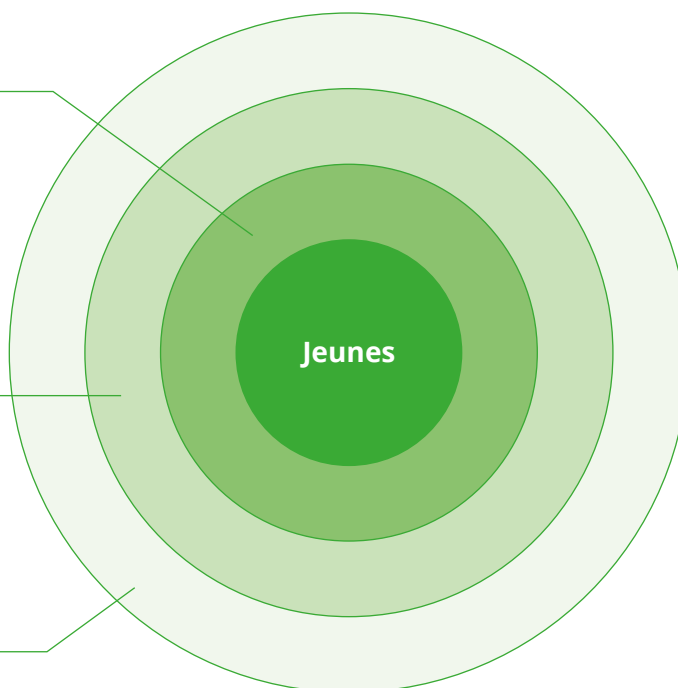
- P** – Politique
- E** – Économique
- S** – Social
- T** – Technologique
- E** – Environnemental
- L** – Légal

Conseil

Si elles n'existent pas déjà, initiez des collaborations et demandez à vos partenaires de relayer votre message et vos contenus via leurs propres canaux de diffusion. Cela a pour effet d'amplifier votre message à moindre coût et d'atteindre les jeunes là où elles et ils se trouvent (par ex. : les jeunes et giron, les lieux de loisirs et activités extrascolaires, les centres socioculturels, etc.).

Identifiez vos parties prenantes en analysant, du plus près au plus loin, les cercles d'influence qui entourent votre cible (les jeunes).

- Parents, famille
 - Enseignant·e·s, formateur·trice·s
 - Collègues
 - Éducateur·trice·s, entraîneur·euse·s
 - Médecins
 - Autres conseiller·ère·s et prescripteur·trices·s
-
- Médias
 - Communautés (églises, groupes, etc.)
 - Autres communes
 - Institutions (hôpitaux, etc.) et milieu parascolaire (cantine, etc.)
 - Écoles et entreprises
 - Sociétés locales, associations et clubs
-
- Acteurs environnementaux
 - Acteurs politiques
 - Acteurs économiques
 - Acteurs juridiques
 - Acteurs sociaux



c. Définissez et planifiez des actions

Actions de communication	Les +	Les -	Exemples
Affichage non publicitaire	→ Gratuit ou peu coûteux → Permet d'être là où se trouvent les jeunes → Les jeunes sont assez réceptif·ve·s à ce format	→ Nécessite une conception et l'impression d'affiches ou de visuels → Besoin de ressources pour la création graphique et la pose d'affiches	→ Panneaux d'affichage communaux → Écrans d'information et panneaux d'affichage des institutions locales (écoles, centres de loisirs, communes) → Commerces et partenaires
Événementiel	→ Contact direct → Attractif et divertissant → Possibilité de se greffer à des événements tiers (par ex. : fête de la musique)	→ Demande de l'organisation → Nécessite des ressources humaines et financières	→ Soirée des 18 ans → Festival organisé par les jeunes → Happening dans l'espace public → Intervention dans les classes
Contact direct	→ Gratuit → Forte crédibilité → Simple et accessible	→ Nécessite des ressources humaines → Disponibilité et réactivité requises (notamment par téléphone, hors des heures de travail)	→ Rencontres individuelles et en groupe, réunions de travail, téléphone → Bouche à oreille → Travailleur·euse social·e de proximité dans l'espace public → Applications de discussion instantanée (WhatsApp, Telegram, etc.)
Relations médias	→ Forte crédibilité → Bonne couverture → Existence de médias ciblant spécifiquement les jeunes	→ Pas de contrôle sur le message relayé par les médias → Nécessite des connaissances dans le domaine → Les jeunes ne sont pas très réceptif·ve·s à la presse (attention à choisir des médias qui ciblent les jeunes)	→ Communiqué et dossier de presse → Conférence de presse → Contacts personnels et interviews
Communication digitale	→ Accès facile et généralisé → Partage de contenus avec des partenaires → Gratuit ou peu coûteux → Le format vidéo plaît aux jeunes	→ Les comptes des réseaux sociaux officiels des communes sont rarement suivis par les jeunes → Difficulté à sortir du lot et à retenir l'attention → Flot important d'informations et de sollicitations	→ Sites internet → Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Snapchat, Twitch, YouTube, Twitter, TikTok, etc.) → Publications sponsorisées sur les réseaux sociaux → Influenceuses et influenceurs
Imprimés	→ Permet surtout d'atteindre les parents → Sert de support dans des contextes officiels (par ex. : intervention en classe)	→ Les jeunes sont peu sensibles à ce format, d'où l'importance de les impliquer dans la conception et la diffusion pour maximiser les résultats → Ce format est peu compatible avec les préoccupations des jeunes à propos du climat	→ Brochures, flyers → Tout-ménage → Distribution de flyers dans l'espace public → Gazette ou journal communal
Affichage publicitaire	→ Grand format et visibilité → Possibilité de choisir des emplacements pertinents	→ Très coûteux	→ Panneaux sur les quais de gare → Panneaux sur les trottoirs

Concevez un message percutant

Demandez-vous quel est le contenu du message que vous souhaitez transmettre (par ex. : « Participez à la soirée des 18 ans ! ») et adaptez son style à votre cible. Prévoyez également un message alternatif pour les cibles secondaires (par ex. : les parents).

N'oubliez pas que les jeunes sont confronté·e·s à une multitude de sollicitations. Essayez de vous démarquer ! Pour vous aider, appuyez-vous sur le modèle AIDA. Cet outil clé permet de structurer la conception et la rédaction d'un message. Il favorise son attractivité et sa compréhension grâce à une organisation en quatre phases :

Attention

Attirez l'attention à l'aide d'un élément fort.

- Il peut s'agir d'une accroche textuelle percutante, d'un titre, d'un visuel fort, de couleurs ou d'une combinaison de ces éléments. Dans le domaine de la vidéo, vous pouvez recourir à d'autres effets comme des animations audiovisuelles. Sur un site web, il peut s'agir d'une image et, dans un mail, de l'objet. Dans tous les cas, l'utilisation de mots clés est indispensable.

Intérêt

Suscitez l'intérêt de la cible sur le plan rationnel.

- Utilisez quelques phrases courtes et des mots simples et percutants. Cela permet d'identifier l'objet du message et invite à aller plus loin.

Désir

Provoquez le désir en apportant une pointe d'émotion.

- Une identification claire des besoins des jeunes permet ici de démontrer la plus-value de ce que vous offrez ou demandez. Le but est de rassurer et de montrer les bénéfices à passer à l'action, notamment via un témoignage. Quelques arguments à mettre en avant : exclusivité, rareté, appartenance à une communauté, etc. Le témoignage est le meilleur moyen de mettre en avant ces arguments.

Action

Incitez au passage à l'action.

- Mentionnez clairement l'action attendue. Parmi les différentes actions possibles : cliquer sur un lien, visiter un site web, fournir ses coordonnées, s'inscrire à un événement, etc.

Voici quelques recommandations d'ordre général pour faire passer votre message :

- Allez droit au but ;
- Favorisez des accroches textuelles percutantes (slogans) ;
- Évitez l'utilisation d'anglicismes ;
- Adoptez un ton factuel ;
- Évitez de vouloir paraître « jeune » ;
- Rédigez des messages courts ;
- Utilisez un langage simplifié facile à lire et à comprendre (FALC*) ;
- Interpellez les destinataires avec une ou plusieurs questions ;
- Évitez d'employer un ton moralisateur ;
- Utilisez des codes QR et des liens renvoyant vers des sites internet ;
- Favoriser la représentation équitable du féminin et du masculin dans vos contenus (langage épique, visuels neutres, etc.).

* Qu'est-ce que le FALC ?

Le langage facile à lire et à comprendre (FALC) est un langage simplifié qui rend accessible une information à des catégories de personnes éprouvant des difficultés de compréhension (personnes en situation de handicap, non francophones, etc.).

Informations et ressources :

www.info-handicap.ch

Soignez l'aspect visuel

Style global

Les jeunes sont particulièrement sensibles à l'aspect visuel des supports de communication et plébiscitent une esthétique s'inscrivant dans l'air du temps. Si les tendances sont amenées à évoluer, certaines consignes permettent néanmoins d'éviter les faux pas. Pour vous en assurer, n'hésitez jamais à solliciter leur avis et à rectifier le tir si nécessaire, voire à tout reprendre depuis le début. Privilégiez un style simple, net et percutant (par ex. : une typographie forte sur un fond uni). Évitez de recourir à une esthétique trop contemporaine (style école d'art ou affiches de musées et de théâtres), jugée trop abstraite et intellectuelle, voire élitiste.

Symboles et pictogrammes

Les jeunes plébiscitent l'utilisation de symboles et de pictogrammes. Selon elles et eux, ils favorisent l'attrait de la communication et constituent une aide à la lecture et à une bonne compréhension.

Couleurs

Privilégiez des couleurs fortes voire flashy, et créez des effets de contrastes (par ex. : texte rouge sur fond blanc).

Caractères et typographie

Les typographies grasses ont de l'attrait auprès des jeunes. Pour une communication avec de l'impact, le recours à différentes gammes de polices est à proscrire au profit de l'utilisation d'une seule famille et de ses variations.

Images d'illustration

Qu'il s'agisse d'illustrations, d'infographies ou encore de photos ou de vidéos, le choix des visuels qui accompagnent votre message doit être mûrement réfléchi.

Bien choisir les images d'une campagne

Les jeunes sont très soucieux·euse·s des visuels employés et particulièrement quand il s'agit de photos censées les représenter. Si certain·e·s préfèrent que les supports de communication n'affichent pas de photos de jeunes, elles et ils n'y sont pas toujours réfractaires et plébiscitent, dans ce cas, des photos originales.

Conseils

- Évitez le recours à des images prétextes (par ex. : banques d'images) ;
- Proposez de mettre en avant les personnes ayant directement participé au projet.

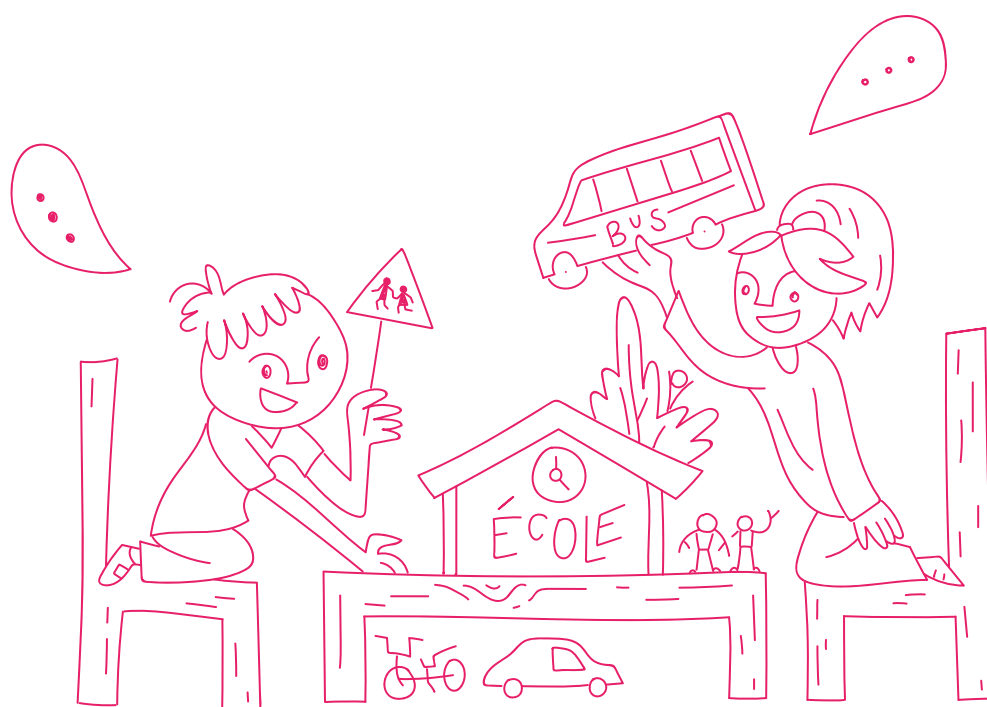
III. CONCRÈTEMENT

PANORAMA DES DISPOSITIFS EXISTANTS,
COMPTES-RENDUS ET TÉMOIGNAGES DE PROFESSIONNEL·LE·S.



DISPOSITIFS DE PARTICIPATION : UN ÉVENTAIL DE POSSIBILITÉS

La participation des enfants et des jeunes signifie qu'elles et ils peuvent intervenir et agir selon des méthodes et des formes appropriées. Ces approches sont multiples et nécessitent des ressources adaptées. Le choix de la méthode doit tenir compte de la situation spécifique, du niveau de participation souhaité et des objectifs visés. Certaines méthodes impliquent une participation ponctuelle, tandis que d'autres peuvent se développer sur le long terme.



Exemples d'actions développées dans les communes de Lausanne Région

Méthode	Description d'exemples	Conseils	Ressources	Communes
Ateliers participatifs	Les ateliers participatifs peuvent prendre toutes sortes de formes (fresque ou carte participatives, jury de jeunes, etc.). La plupart du temps, les ateliers participatifs sont imaginés sur un temps court (journée ou demi-journée) et peuvent être animés par des équipes de professionnel-le-s	→ Prévoir une restitution rapidement après la démarche participative afin de ne pas perdre en route les jeunes motivé-e-s au début du projet → Soigner la communication	→ <i>Le participatif. Un guide pour accompagner vos démarches participatives</i>, Ville de Lausanne, printemps 2023 → « Le guide pratique n°9 » : <i>Pour mettre en œuvre une démarche participative*</i>, jaiunprojet.ch, 2019	→ Prilly → Renens → Lutry
Forums jeunesse	Les forums jeunesse sont des rencontres participatives, à l'initiative des collectivités, regroupant des jeunes et des adultes d'une même commune. Grâce à ces journées, les jeunes peuvent proposer des projets réalisables et être soutenu-e-s par des adultes afin que les projets soient mis en œuvre dans une dynamique de dialogue et d'engagement mutuel.	→ Préparer en amont avec des jeunes des thèmes de discussion et d'échange → Soigner la communication	→ jaiunprojet.ch : aide à l'organisation du forum → « Le guide pratique n°6 » : <i>Pour encourager la participation dans sa commune*</i>, jaiunprojet.ch, 2011 → « Le guide pratique n°9 » : <i>Pour mettre en œuvre une démarche participative*</i>, jaiunprojet.ch, 2019	→ Bussigny → Le Mont-sur-Lausanne
Analyse des besoins des jeunes	L'analyse des besoins est une enquête par questionnaire qui a pour but de dresser un état des lieux du contexte de vie des jeunes et de leurs besoins, attentes et intérêts, notamment au niveau des loisirs et des sports, dans un lieu défini (commune, région).	→ Les formulaires gratuits disponibles en ligne ne garantissent pas la protection des données → Impliquer les jeunes dans la communication de la démarche → Organiser une séance de présentation des résultats aux jeunes → Soigner la communication	→ En règle générale, les communes font appel à jaiunprojet.ch qui apporte aide et soutien pour la création du questionnaire et l'analyse des résultats → « Fiche pratique n°4 » : <i>Pour mener une analyse des besoins*</i>, jaiunprojet.ch, 2019	→ Bussigny → Le Mont-sur-Lausanne → Lutry → Pully → Renens → St-Sulpice
Conseil des jeunes et Conseil des enfants	Le Conseil des jeunes, aussi appelé Parlement des jeunes, est une structure pouvant prendre deux formes différentes : une gestion par une association ou un rattachement à l'exécutif d'une commune avec un statut de commission consultative. Le Conseil permet la prise de position sur des thèmes choisis par les jeunes ou sur des questions soumises par les autorités. Il est aussi un lieu de rencontre et de discussion pour les jeunes qui le constituent. Le Conseil des enfants de la Ville de Lausanne est un outil pédagogique qui permet notamment de faire découvrir et comprendre à l'enfant l'environnement social qui l'entoure ainsi que de le faire participer à la vie de son quartier. L'apprentissage effectué au sein du Conseil permet : → de comprendre l'importance de l'écoute → d'être sensibilisé-e à la différence → d'apprendre le fonctionnement des règles démocratiques → de trouver ensemble des solutions aux questions soulevées	→ Ne pas calquer le fonctionnement sur celui d'un parlement d'adultes → Ne pas prendre trop de temps avec les démarches administratives (édiction d'un règlement) pour ne pas décourager les jeunes → Définir en amont les liens de collaboration entre le Conseil des jeunes et la commune → Mettre un budget annuel à disposition du Conseil des jeunes	→ jaiunprojet.ch : aide à la création d'un Conseil des jeunes → La brochure <i>Les Conseils des jeunes et des enfants dans le canton de Vaud. Des tremplins pour la citoyenneté</i>, jaiunprojet.ch, CVAJ et Canton de Vaud, 2018 → « Le guide pratique n°6 » : <i>Pour encourager la participation dans sa commune*</i>, jaiunprojet.ch, 2011 → Guide des parlements de jeunes, FSPJ, www.fspj.ch	→ Chavannes-près-Renens → Ecublens → Lausanne

* Ces documents sont disponibles sur le site www.jaiunprojet.ch, rubrique Publications.

COMPTES-RENDUS DES COMMUNES

Prilly : engage.ch

Le projet

La plateforme engage.ch offre la possibilité aux jeunes de soumettre des souhaits et des idées de projets pour leur commune sur une plateforme en ligne.

La collaboration avec des jeunes

La commune de Prilly a engagé quatre jeunes afin d'assurer la promotion et la communication de la démarche. Grâce à cette collaboration, plus de 40 projets ont été déposés sur la plateforme. La promotion sur les réseaux sociaux a engrangé 5'000 vues (alors que le compte n'est suivi que par 900 personnes).

L'avis des professionnel-le-s

Pour que ça fonctionne, les jeunes doivent être autonomes. Les adultes sont présents uniquement pour les accompagner, ce sont de simples ressources. Pour les jeunes, ce sont des expériences formatives qui leur permettent d'acquérir de nouvelles connaissances et de se faire un réseau.

À quoi faut-il faire attention ?

Les jeunes n'ont pas la même temporalité que les adultes et ne pourront pas forcément répondre à des échanges par mail ou WhatsApp durant la journée. Par ailleurs, elles et ils ne peuvent pas toujours s'engager sur une longue période. Attention donc à respecter les délais du projet énoncés au début de la démarche.

Lausanne : campagne « Parlons puff ! »

Le projet

La Ville de Lausanne développe chaque année des campagnes de prévention sur diverses thématiques. La campagne 2023 portait sur la puff, nouvelle génération de cigarettes électroniques ciblant fortement les jeunes.

La collaboration avec des jeunes

La Ville de Lausanne a collaboré avec le Conseil des jeunes afin de créer les divers supports de communication (slogan, affiches, cartes postales, vidéos). Le slogan « Pas réglo, pas écolo et ça rend accro » et les visuels ont été imaginés par et pour les jeunes, sous la houlette d'un graphiste qui a suivi leurs recommandations. En revanche, les trois vidéos et le rap de prévention ont été conçus intégralement par des jeunes du Conseil. Le graphiste a travaillé en étroite collaboration avec les jeunes afin de rendre leurs idées concrètes.

L'avis des professionnel-le-s

Les jeunes sont une ressource à valoriser car elles et ils ont plein d'idées innovantes. Il faut leur laisser une grande autonomie et du pouvoir de décision pour qu'elles et ils adhèrent au projet, mais il est important de bien définir leur rôle et leurs limites en amont de la démarche et de faire des points de situation réguliers. Si certains supports destinés aux jeunes sont créés en collaboration avec des professionnel-le-s, ils doivent être systématiquement soumis au public cible. Il ne faut pas hésiter à tout modifier et recommencer si ça ne leur plaît pas.

À quoi faut-il faire attention ?

Les jeunes recruté-e-s pour la démarche peuvent représenter un biais en raison de leur cursus de formation ou de leur niveau socio-économique. Il est donc important de soumettre ensuite les idées et les projets retenus à un panel de jeunes plus large. La démarche de faire confiance aux jeunes et de leur déléguer « le pouvoir » doit être assumée jusqu'au bout, même si parfois, cela bouscule les codes de la prévention.

Lutry : le Petit Cabanon

Le projet

La commune de Lutry a créé un cabanon éphémère durant l'été afin de proposer des activités nautiques et des soirées à thème pour les jeunes.

La collaboration avec des jeunes

La commune de Lutry a engagé une jeune de la région afin d'assurer la promotion des activités du Petit Cabanon, notamment sur les réseaux sociaux.

L'avis des professionnel-le-s

Des lieux comme le Petit Cabanon permettent d'entrer en contact avec les jeunes. La meilleure stratégie de communication consiste à établir un lien direct avec les jeunes et à devenir un point de contact. Par ailleurs, il existe de nombreux événements qui peuvent servir de prétexte à communiquer avec des jeunes (par ex. : semaine internationale « écoles et médias »). Pour que les jeunes relaient les informations de la commune, elles et ils doivent se sentir concerné-e-s et impliqué-e-s.

À quoi faut-il faire attention ?

L'utilisation des réseaux sociaux demande des ressources humaines importantes non seulement pour les alimenter, mais également pour assurer la modération des commentaires. Il est toutefois possible de supprimer les commentaires. Il peut, par ailleurs, être intéressant d'établir une charte d'utilisation des réseaux sociaux (cf. Espace Prévention La Côte).

Lausanne Région : la campagne de valorisation de l'engagement des jeunes « Influence ton quotidien »

Le projet

Lausanne Région a élaboré une campagne de valorisation de l'engagement des jeunes intitulée « Influence ton quotidien ». Cette campagne comprend une affiche, quatre vidéos et un site internet : www.influence-ton-quotidien.ch. Elle est diffusée sur demande des communes pour promouvoir des projets spécifiques ou simplement pour valoriser l'engagement citoyen des jeunes. Une action régionale est également prévue durant la semaine cantonale de la citoyenneté.

La collaboration avec des jeunes

Lausanne Région a engagé 15 jeunes de la région impliqués dans divers domaines, tels que les scouts, les Conseils des jeunes, Lausanne sur Mer ou les milieux associatifs. Elles et ils ont pu participer à chaque étape du projet, de la définition des arguments à valoriser au choix des supports à privilégier et jusqu'à la création de l'affiche et des vidéos, ceci en collaboration avec des professionnel-le-s.

L'avis des professionnel-le-s

Le fait d'impliquer les jeunes à la démarche est très enrichissant tant pour elles et eux que pour les porteuses et porteurs de projets. Les jeunes apportent leurs connaissances et leurs compétences et permettent de créer des messages et des supports répondant aux codes de leur génération. De plus, elles et ils développent de nouvelles compétences à travers le projet, rencontrent de nouvelles personnes et amplifient leur réseau. À ce titre, il est important de remettre aux jeunes une attestation de leur participation à la démarche en valorisant les compétences développées dans le cadre du projet.

À quoi faut-il faire attention ?

Collaborer avec des jeunes nécessite quelques aménagements d'horaires et de calendrier, leur temporalité n'étant pas la même que la nôtre. Elles et ils sont peu disponibles en journée, les rencontres et échanges ont lieu majoritairement en soirée, voire le week-end. Par ailleurs, leur disponibilité évolue. Il se peut que des jeunes ne soient pas en mesure de participer à l'entier de la démarche si celle-ci dure trop longtemps. Il est donc préférable de collaborer avec des jeunes sur des projets à court terme. Il est également important de bien définir sur quelle partie du projet impliquer les jeunes et s'assurer des ressources à disposition pour atteindre ses ambitions.

L'AVIS DES JEUNES

Fatema, 16 ans

« Je m'appelle Fatema Alipoor, j'ai 16 ans et je suis actuellement en RAC 2. Ça fait plus d'un an que je fais partie du Conseil des jeunes de Lausanne et c'est incroyable. Grâce au Conseil, je peux créer et participer à divers projets, politiques ou non. Cela m'a responsabilisée et j'ai acquis énormément d'expérience professionnelle. Je me suis également fait plein d'ami·e·s et de contacts, ce qui m'a permis de trouver des super jobs. Et tout ça en m'amusant. »

Gaëtan, 17 ans

« M'engager me permet d'investir mon temps dans quelque chose qui me fait plaisir et me valorise. J'ai l'impression de vivre pleinement ma vie, sans passer à côté ! En m'engageant dans diverses sociétés, je rencontre du monde et me crée un réseau. Mes engagements sont pour moi une façon de me faire une place dans la société. »

Lila, 19 ans

« Je travaille dans divers organismes ou manifestations, comme la Maison de Quartier de Chailly et Lausanne sur Mer. Ces engagements m'ont beaucoup apporté ! Cela m'a montré que j'étais capable d'exercer des responsabilités et de m'améliorer de jour en jour dans les domaines concernés. J'ai également eu l'occasion de rencontrer plein de personnes provenant de milieux différents, ce qui permet de découvrir de nouvelles personnalités et de se faire des ami·e·s ou des contacts professionnels pour le futur. Travailler dans divers milieux permet également de se faire une idée de ce qui nous plaît réellement d'un point de vue professionnel et de se faire une idée de la voie dans laquelle se lancer. Je conseille à tous les jeunes qui hésitent à s'engager de le faire, même uniquement pour essayer, car en plus de faire varier votre quotidien, de vous apporter potentiellement un peu d'argent, de garnir votre CV, vous allez vivre des expériences et faire des rencontres qui vous marqueront à jamais ! »

LA PARTICIPATION DES ENFANTS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

La participation : un des enjeux qualitatifs de l'accueil de jour des enfants

Fabienne Guinchard Hayward, Directrice de Partenaire Enfance & Pédagogie (PEP)

Le soutien à la participation est une notion subtile qu'il convient de considérer avec prudence, elle se réfléchit à partir d'une bonne compréhension du développement de l'enfant, mais aussi à travers la connaissance fine d'enfants singuliers, accueillis dans un collectif et son contexte particulier.

Une vision de la participation des enfants

Dans un milieu qui prend en compte ce que les enfants expriment, qui encourage leurs initiatives et valorise leurs intérêts, elles et ils expérimentent sans risque la diversité des situations de la vie quotidienne. C'est ainsi que, très tôt, les enfants comprennent que leur participation est suivie d'effets, qu'elles et ils ont le pouvoir d'agir.

Anna Lia Galardini, qui a dirigé durant de nombreuses années les Services à l'enfance de la ville de Pistoia en Italie, nous rappelle que l'idée de l'enfant qui est accueilli dans les institutions de sa commune est celle « d'un enfant curieux, compétent, engagé qui participe. C'est un enfant qui a un rapport actif avec la réalité tout autour de lui, et qui construit des compétences dans la vie quotidienne¹ ».

Une telle représentation de l'enfant va orienter la qualité de l'accueil et la richesse des opportunités de participation qui lui sont offertes.

Quelques conditions qui favorisent la participation

- Les enfants ont la possibilité de s'exprimer et de faire des choix à leur mesure ;
- Le matériel est accessible et donne envie d'agir. Ce sont des objets qui ne sont pas forcément des jouets et qui permettent la rencontre avec des partenaires de jeux ;
- Les adultes entretiennent consciemment des dialogues avec les enfants et ne se limitent pas à des injonctions ou des questions fermées ;
- Durant les temps de soins des plus petits, sur la table à langer, lors du repas ou au vestiaire, l'adulte s'ajuste au rythme de l'enfant, à ses mouvements, et initiatives ;
- Une organisation par petits groupes favorise

la participation alors que les grands groupes la rendent difficile ;

- Les adultes acceptent que les enfants prennent des initiatives, les rendent possibles et valorisent les compétences ;
- Les enfants choisissent et initient leurs propres jeux et activités. Les temps qui y sont dédiés à l'intérieur et à l'extérieur occupent une large place dans la journée, les activités dirigées par les adultes et les temps d'attente sont limités ;
- Les adultes n'attendent pas plus que ce que l'enfant peut faire ;
- La participation est un axe à part entière du projet pédagogique.

Le sentiment de sécurité : condition socle de la participation

La qualité de la relation qui s'établit entre les enfants et les professionnel·le·s est déterminante et le soin qui est consacré à tisser un lien de confiance avec les parents l'est également, particulièrement pour les plus petits. Le regard attentif porté aux enfants, à leurs intérêts et compétences permet de créer des environnements sécurisants, riches et stimulants. Lorsque les adultes sont perçus par les enfants comme des personnes de confiance, stables, fiables, qui les connaissent bien et les encouragent, elles et ils peuvent s'engager et s'impliquer dans leurs propres projets.

« Un enfant qui se sent affectivement en sécurité peut donc suivre ses intérêts, il est libre de rencontrer ses pairs qu'il ne voit pas comme des rivaux à écarter, et il n'a pas besoin de solliciter l'adulte sans répit². »

« Assuré des bénéfices de sa participation sur son environnement, l'enfant se sent concerné par ce qui l'entoure et nous postulons que c'est ainsi qu'il acquiert des compétences que nous qualifierons de citoyennes³. »

L'apprentissage du vivre-ensemble

Progressivement, les enfants développent des aptitudes sociales et leur participation dans le quotidien d'un accueil parascolaire va influencer la manière dont elles et ils vont pouvoir élaborer et intégrer les règles du « vivre-ensemble », en tant que citoyennes, citoyens, dans ce groupe. Les adultes restent bien sûr garants du cadre mais doivent avoir la compétence de créer

les conditions de participation qui impliquent un équilibre entre ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.

« Lorsque les enfants remettent nos limites en question, il se peut que ce soit à nous de reculer. Les enfants doivent apprendre l'utilité de discuter et nous devons comprendre que les limites permanentes et les règles rigides ne sont pas démocratiques. Une loi ne reste en vigueur que jusqu'à ce que, à l'issue d'un débat approprié, une nouvelle loi soit adoptée⁴. »

La participation de toutes et tous, sans exclusion

La participation est un droit, chaque enfant a donc le droit de faire partie d'un collectif, quels que soient ses particularités, ses manques, ses potentialités, son genre ou encore la situation sociale de sa famille. Il est essentiel de rester attentif aux principes d'équité, les enfants les plus compétents profiteront pleinement des opportunités de participation alors que d'autres, plus discrets ou moins sûrs d'eux, auront plus de peine à se frayer un chemin. C'est là aussi de la responsabilité des équipes éducatives de veiller à ce que chacun·e, y compris les enfants porteurs de handicap, aient des possibilités de participation à leur mesure.

La qualité de l'accueil

La qualité de l'accueil au quotidien, c'est offrir aux enfants des environnements qui leur permettent de développer une bonne estime d'eux-mêmes, de l'intérêt pour les autres et ce qui les entoure ! Pour que le personnel de l'accueil de jour soit en mesure de mettre en œuvre la qualité, il est essentiel qu'il soit d'abord capable d'en mesurer les enjeux. La qualité n'existe pas d'elle-même, elle se réfléchit, se construit, s'entretient, elle demande de solides connaissances et compétences et les conditions qui la sous-tendent sont nombreuses. La formation de base du personnel est un élément important à considérer et la formation continue régulière est nécessaire à l'exercice de ce métier exigeant, y compris pour le personnel d'encadrement sans formation. Pour que des conditions d'accueil de qualité puissent se déployer, les professionnel·le·s ont besoin de temps hors de la présence des enfants pour réfléchir ensemble leur pratique et l'adapter aux besoins des enfants. Les 13 recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) mettent en lumière ces conditions⁵.

Le concept pédagogique, l'aménagement des locaux, la taille des groupes, la gouvernance des institutions et bien d'autres éléments participent également à la mise en œuvre de la qualité de l'accueil de jour des enfants.

Développer une offre d'accueil de qualité : des bénéfices pour les communes

« Pour les communes, soutenir la qualité de l'accueil, c'est permettre aux jeunes citoyen·ne·s de faire l'expérience des bénéfices de leur participation et c'est aussi leur offrir la possibilité de s'impliquer dans un milieu qui favorise l'exercice de la démocratie⁶. »

C'est également permettre aux parents qui habitent la commune de s'y sentir à l'aise avec la conviction que les espaces dans lesquels sont accueillis leurs enfants sont de qualité.

Une offre d'accueil de qualité repose notamment sur la conviction que les enfants sont capables de s'impliquer. Lorsque qu'ils sont entendus, qu'ils ont la possibilité de coopérer, ils développent une forme d'engagement et de responsabilité pour leur environnement.

« Parce qu'ils sont concernés par des projets réels, (...) et pour lesquels ils partagent une part de pouvoir, ils développent des compétences sociales (dialogue, coopération, négociation, empathie...), mais ils apprennent aussi à saisir les opportunités, à faire face à une difficulté, à faire preuve d'esprit critique, de créativité⁷. »

Lorsque les enfants peuvent s'investir pour l'aménagement de la place jeux, de leur APEMS ou pour l'organisation de la fête du quartier, « ils deviennent plus sensibles à la notion d'appartenance à leur association, à leur quartier, à la collectivité locale. Cela contribue aussi à faire vivre la démocratie de l'intérieur⁸. »

Avant de pouvoir s'engager dans de tels projets, il importe que les enfants aient déjà pu comprendre les bénéfices de leur participation dans les situations très simples de la vie quotidienne. Un beau défi pour les communes que de participer à de telles ambitions !

Une formation exigeante pour penser « participation et accueil collectif de qualité », pourquoi ?

Annelise Spack, professeure associée retraitée de la Haute école de travail social et de la santé, Lausanne

Accueillir collectivement des jeunes enfants, c'est la nécessité de « comprendre pour agir⁹ », selon un processus dont les professionnel·le·s font partie intégrante. Si nous pouvons nous accorder sur ce postulat, encore faut-il le rendre possible par la volonté de s'entourer d'un personnel éducatif compétent¹⁰, par l'intermédiaire d'une formation exigeante, qui va soutenir la conception de l'accueil dans sa globalité ainsi que sa mise en œuvre.

Certes, apprendre des gestes techniques, avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant et de son environnement, savoir appréhender les nuances d'un système politique d'accueil sont autant de prérequis. Toutefois, ils doivent impérativement se compléter par l'apprentissage d'une posture professionnelle qui admet et saisit, au quotidien, que dès son plus jeune âge l'enfant est un être agissant. Considérer l'enfant comme un être actif, c'est admettre qu'il a une place avec ses particularités, qu'il a des choses à nous dire et à nous montrer ; qu'il va investir son environnement, si de bonnes conditions¹¹ d'accueil lui sont proposées.

Par exemple, savoir et prendre le temps d'observer (Fracheboud, 1998)¹², d'être en mesure de tenir compte de ce que les enfants nous montrent¹³ devrait se partager, se débattre en équipe. La dimension intellectuelle d'un raisonnement sur la prise en compte et la participation de l'enfant est une condition sine qua non d'un projet pédagogique¹⁴ structurant pour les professionnel·le·s. Plus grands, les enfants ont la possibilité de s'exprimer de manière plus explicite et de faire valoir leur point de vue. Néanmoins, en tenir compte ne va pas de soi. Il est nécessaire de mesurer, de réglementer, de discuter en équipe, de s'approcher des familles, c'est la base de toute éducation collective en structure d'accueil. Ici, une formation exigeante¹⁵ aura également toute son importance. Les futures équipes professionnelles en charge de cette responsabilité indispensable à toutes évolutions des enfants au sein de notre société plurielle sont garantes de cet enjeu éducatif qu'est la reconnaissance et la prise en compte de la participation des enfants.

Une charte au niveau communal qui considère l'enfant comme un·e citoyen·ne capable et compétent·e, pourquoi ?

Karine Clerc, Municipale à Renens

À Renens, nous avons pu nous mettre autour de la table pour élaborer une charte. Ces quelques heures de travail commun furent aussi une occasion de travailler ensemble à partir de positions différentes, et pour chacun·e, de se mettre à la place de l'autre. Les lieux qui accueillent les enfants sont des lieux citoyens, au même titre que d'autres lieux publics. Les enfants sont des citoyen·ne·s, à leur étape de développement, de compréhension, avec leurs liens d'appartenance. Il est donc nécessaire que les autorités considèrent ces lieux comme tels, puissent voir l'enfant comme une personne qui participe, compétente, curieuse, engagée, et envisager les lieux d'accueil comme des lieux reliés à ce qu'il se passe à l'extérieur.

Car en effet, la vie de l'enfant accueilli ne s'arrête pas aux frontières des lieux d'accueil, de même que la vie de l'élève ne s'arrête pas aux frontières de l'école. C'est le même enfant qui passe de sa maison à un lieu d'accueil, à l'école et à la rue, la place de jeux, entre autres. Le rôle des intervenant·e·s et des politiques, c'est d'élaborer ensemble cette continuité. Cela implique de créer les conditions pour que l'entourage de l'enfant puisse communiquer : les familles, les éducateur·trice·s, les enseignant·e·s. Cette continuité repose sur la qualité de l'accueil, le temps des échanges, les lieux de rencontre, l'accès aux informations sociales des familles, de manière à créer pour l'enfant un environnement propice à ses déplacements dans l'espace social. Celui-ci devient progressivement son espace intérieur (que, peu à peu, l'enfant peut se représenter et dont il peut, petit à petit, devenir responsable). Sans cette continuité, l'enfant se sentira désécurisé, ce qu'il manifestera de différentes manières : repli, désinvestissement scolaire, agressivité.

Ce fil rouge tenu à plusieurs, cela peut commencer par une charte, qui permet de se mettre d'accord sur les valeurs qu'on défend ensemble. Une charte est garante d'une vision globale, globalité dans laquelle chacun·e s'inscrit avec son rôle, en partageant un langage commun.

La participation des petits « citoyen·ne·s, capables et compétent·e·s », ça existe ?

Catherine Noël, directrice du Centre de Vie Infantile la Farandole à Renens

Dans un grand jardin, une dizaine d'enfants de 2½ ans à 4 ans vivent le printemps en compagnie de leur éducatrice. Dans une cabane faite de branches de saule, trois enfants regardent un livre dans lequel se trouve un chat. Dans leurs échanges, l'un d'entre eux transmet que « chat » se dit « kedi » en turc. Autour d'une table à leur hauteur, Justine et Ruben s'approprient une petite fontaine à eau mise à la disposition des enfants. Justine tient son gobelet et essaye de se servir en actionnant la manette qui fait office de robinet, mais cela ne fonctionne pas. Ruben lui vient en aide et l'eau coule sur ses chaussures. Justine rapproche son gobelet pendant que Ruben essaye de recoller l'étiquette qui porte son prénom sur son gobelet. L'eau coule maintenant sur le sol et l'éducatrice qui est proche d'eux propose de fermer le robinet. Morgane arrive avec un petit arrosoir et un morceau de mélisse cueillie au potager pendant que Ruben ouvre et ferme le robinet de la fontaine jusqu'à ce que l'arrosoir soit plein. Morgane arrose des fleurs en bordure du potager, puis tente de boire à l'arrosoir et l'éducatrice lui dit qu'elle peut prendre un gobelet. Morgane se dirige maintenant vers la caisse à sable, où trois enfants jouent avec des passoirs, des cuillères, des pelles et des saladiers. Morgane arrose Ismaël qui se met à hurler. L'éducatrice s'approche avec une boîte de mouchoirs et propose à Ismaël de s'essuyer. Il arrête de crier lorsque qu'elle lui essuie le visage et dit : « C'est froid d'eau. » L'éducatrice répond « Oui, c'est vrai, l'eau est froide... On peut aussi donner à boire aux oiseaux... » Liam, qui mélange activement du sable « pour faire un gâteau », lève la tête vers le ciel, l'éducatrice remarque que c'est un avion qui attire son attention et elle entame un dialogue avec les enfants. Isaac qui dessine de longues lignes au sol avec une craie appelle : « T'as vu ? » L'éducatrice, accompagnée d'un petit groupe, se déplace vers lui pour regarder son dessin et lui demande : « Tu fais la route ? » et Isaac répond : « Arrête, c'est pour l'avion des vacances. » Puis une fillette écrase une fourmi ce qui provoque des réactions et une discussion est engagée à propos de la vie, de la mort, etc.

Après quoi un enfant enlace l'éducatrice qu'il connaît bien et dit : « Il est où le bébé dans ton ventre ? »

Nous venons de partager quinze minutes de la journée de jeunes enfants découvreurs de vie, prêts à « faire ensemble¹⁶ ». L'exemple qui nous est proposé ici peut paraître banal, cependant ne nous méprenons pas : un processus réflexif permanent qui ne va pas de soi est nécessaire ; il demande du soin et implique toute une équipe. Cette saynète met en évidence la vitalité découvreuse des jeunes enfants mais aussi la manière dont l'adulte leur donne la possibilité d'interagir avec leur environnement. Le matériel, l'espace et la qualité des interactions avec l'éducatrice permettent à chacun·e de montrer ses propres intérêts, de se sentir compétent·e et de faire avec l'autre dans un collectif. La participation des jeunes enfants se loge dans de petites choses issues de la vie quotidienne que les adultes doivent savoir saisir.

En conclusion

En 2014, un rapport européen¹⁷ a mis en évidence la nécessité de créer d'étroites collaborations entre les différents organismes liés à l'enfance pour concevoir et mettre en œuvre des services d'accueil et d'éducation de la petite enfance de qualité. Les témoignages ci-dessus montrent qu'une « vision de l'enfant » partagée entre les milieux de la gouvernance, de la formation et les structures d'accueil favorise la mise en œuvre d'une qualité élevée dont les enfants, leurs parents et la société tout entière sont les bénéficiaires.

NOTES

¹ Galardini, A. (2015), « Quelle image de l'enfant dans les services d'accueil de l'enfance à Pistoia ? » in PEP (ed.) *Pistoia : culture de l'enfance, culture de participation. L'image d'un enfant engagé et compétent*, Lausanne.

² Caffari, R. (2012), « À la base d'un accueil de qualité : la sécurité affective. De quelle nature est-elle ? » in PEP (ed.) *Interroger la qualité*, Lausanne.

³ Guinchard Hayward, F. ; Rákóczy, A. et Desponds Theurillat, V. (2014), « La participation de l'enfant : une notion à interroger » in Meyer, G. et Spack, A. (dir.), *Accueil de la petite enfance : comprendre pour agir*, Érès, Toulouse, p. 196.

⁴ Poulsgaard K. (2001), « Autodétermination et contribution des enfants : des exemples venus du Danemark » in *Enfants d'Europe N°1*, p. 15.

⁵ CDAS & CDIP (2022), *Recommandations de la CDAS et de la CDIP sur la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants*.

⁶ Dewey, J. (1990), *Démocratie et éducation*, Armand Colin, Paris.

⁷ Fourez, G. (dir.) (2007), *Des compétences négligées par l'école. Les raconter pour les enseigner*, Chronique sociale & Couleur livres, Lyon et Bruxelles.

⁸ Camus, P. et Marchal, L. (dir) (2007), « Promouvoir la participation des enfants aux faits et événements qui les concernent » in *Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité*, ONE, Bruxelles, Livret VI.

⁹ *Accueil de la petite enfance : comprendre pour agir*, tel est le titre que nous avons choisi pour un ouvrage collectif (Érès, 2014), qui regroupe des contributions de professionnel·le·s, d'enseignant·e·s et de chercheur·euse·s, qui témoignent de l'intérêt de prendre en considération la participation de l'enfant au sein des projets pédagogiques qui lui sont destinés.

¹⁰ Rappelons l'importance des directives et du référentiel de compétences du personnel (ASE ; ES et HES) édictés par l'Office de l'accueil de jour des enfants (Vaud). www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/oaje/Directives/directives_prescolaire_journee.pdf

¹¹ Insistons également sur le fait, que, selon leur niveau de formation, certain·e·s professionnel·le·s seront plus à même de penser le cadre de l'accueil proposé aux enfants et ainsi leur permettre de participer concrètement aux différentes activités qui les concernent.

¹² Fracheboud, M. (1998), *Jouer en garderie. Aspects de la socialisation du jeune enfant à travers le jeu de fiction*, Éditions EESP, Lausanne.

¹³ Effectivement, pour les jeunes enfants il s'agira d'interpréter, par la pratique régulière de l'observation, sa façon de nous interpeller.

¹⁴ Le projet pédagogique est un outil important, il devrait prendre en compte la dimension « exploratoire » de l'enfant, il est l'ossature d'un raisonnement collectif de l'accueil.

¹⁵ À cet égard et sans vouloir être exhaustif, de nombreux cours, modules intègrent de manière systématique la question fondamentale de la place et la dimension participative des usagers et usagers, y compris dans le monde de l'enfance, et ses effets en termes de responsabilité des actrices et acteurs professionnel·le·s.

¹⁶ Meirieu, P. (2020), « Du "vivre ensemble" au "faire ensemble" » in *Vers l'éducation nouvelle : la Revue des Céméa*, n° 576, pp. 26-28.

¹⁷ Commission européenne (2014), *Proposition de principes clés pour un code de qualité de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance*, Rapport du groupe de travail sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance, sous l'égide de la commission européenne.

EN BREF

La participation citoyenne est une chance !

Elle permet de changer les représentations que les enfants et les jeunes ont des autorités (et inversement) en leur donnant l'opportunité de s'exprimer et de s'impliquer dans des projets qui les concernent. Car les jeunes sont des citoyen·ne·s à part entière avec des besoins et des envies qu'il convient de considérer.

Si la loi sur la promotion et le soutien aux activités de la jeunesse demande aux communes de donner la parole à leurs enfants et à leurs jeunes, elle ne vous impose pas la méthode : vous êtes libres de choisir la forme qui vous convient le mieux en fonction de vos réalités et de vos ressources.

Gardez à l'esprit qu'il existe des aides au niveau cantonal pour pallier un manque de moyens. Par ailleurs, l'équipe de jaiunprojet.ch (un service du Centre vaudois d'aide à la jeunesse, subventionné par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse) est une précieuse alliée, qui saura vous épauler dans la mise en place de vos projets avec les jeunes.

RESSOURCES

Structure /Personne	Description	Contact
Délégué·e cantonal·e à l'enfance et à la jeunesse	Son rôle consiste à formuler des conseils et apporter du soutien aux communes, organisations de jeunesse et groupes de jeunes qui en font la demande. Elle ou il a pour tâche de faire circuler les informations du domaine dans le canton, en particulier en assurant le lien avec les personnes de référence pour le soutien aux activités de la jeunesse au niveau communal. De plus, sous certaines conditions, les communes peuvent solliciter une aide financière cantonale (durée de trois ans max.) pour développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse : www.vd.ch/pej-subvention	www.vd.ch/delegue-jeunesse Direction générale de l'enfance et de la jeunesse Av. de Longemalle 1 1020 Renens T. 021 316 56 51
Jaiunprojet.ch	Service gratuit de soutien et de conseil pour des projets de jeunes résidant dans le canton de Vaud et pour les communes vaudoises souhaitant développer des actions dans le domaine des activités extrascolaires et de l'expérience participative des 13-25 ans.	Jaiunprojet.ch, un service du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) Av. de Beaulieu 9 1004 Lausanne T. 079 411 27 13 T. 079 256 15 28 jaiunprojet@cvaj.ch
REL'IER	REL'IER a un rôle de représentation auprès des pouvoirs publics, ainsi que de promotion du métier des travailleuses sociales et travailleurs sociaux de proximité (TSP) et offre également un soutien aux communes et collectivités désireuses de mettre en œuvre un projet de TSP adapté.	REL'IER Rue Enning 1 1003 Lausanne T. 021 323 60 58 relier@relais.ch
Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud)	Association faîtière des organisations de jeunesse du canton de Vaud tels que les lieux d'animation socioculturelle, les organismes de vacances, les associations à but culturel, etc.	GLAJ-Vaud Av. de Beaulieu 9 1004 Lausanne T. 021 624 30 31 info@glaj-vaud.ch

IMPRESSUM

Rédaction : Lausanne Région, Plates-Bandes communication, Fabienne Guinchard Hayward – Partenaire Enfance & Pédagogie, ftc communication et relations publiques, Frédéric Cerchia – Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, Yuri Tironi – HETSL

Graphisme : Plates-Bandes communication

Illustrations : Anaïs Lou

Impression : PCL Presses Centrales SA

Tirage : 200 exemplaires

Novembre 2023

